

ERGAOMNES

AVOCATS

**SELARL CSM² SARLIN CHABAUD MARCHAL
& ASSOCIES (AARPI ERGAOMNES Avocats)**

Siège social : 28, rue Ruffi 30000 NIMES

Cabinet d'Avignon : 4 av. Pierre Sémard 84000 AVIGNON

Courriel : csm2@ergaomnes.fr

Site internet : www.ergaomnes-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUITE AU JUGEMENT D'ORIENTATION RENDU PAR LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NIMES DU 9 NOVEMBRE 2023 EN UN SEUL LOT

**Tènement immobilier à usage d'habitation avec dépendances,
piscine hors sol et terrain attenant
sur la Commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS (30750)
2040 Chemin de la Jonade Nord - Lieudit « Gardie » cadastré :
Section A n° 335, n° 2395, n° 2397 et n° 2399**

**SUR LA MISE A PRIX DE : 180.000 €
(CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS)**

OUTRE LES CHARGES ET CONDITIONS DE LA VENTE.

**Adjudication fixée à l'audience du Tribunal Judiciaire de NIMES, au
Palais de Justice, Boulevard des Arènes – 30000 NIMES, du :
JEUDI 25 JANVIER 2024 à 9H30**

**Visite assurée par la SAS BELIN LAURENT ORTEGA,
Commissaires de Justice à NIMES (Tél. 04.66.29.18.14)
le mardi 9 janvier 2024 de 09h30 à 11h00**

**Il sera procédé à la requête de la CAISSE DE CREDIT
MUTUEL BOLLENE**, Société coopérative de crédit à capi-
tal variable et à responsabilité statutairement limitée, identi-
fiée au SIEN sous le n° 804 858 512 et immatriculée au RCS
d'AVIGNON, dont le Siège est à BOLLENE (84500) 170
Avenue Jean Moulin.

Ayant pour Avocat, la SELARL SARLIN CHABAUD
MARCHAL & ASSOCIES, Membre de l'AARPI dénommée
ERGA OMNES, agissant par Maître CHABAUD, Avocat au
Barreau de NIMES (30000) y demeurant : 28 rue Ruffi.

A la vente des biens ci-après désignés :

Sur la Commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS (30),

tènement immobilier à usage d'habitation avec dépendances,
piscine hors sol et terrain attenant, cadastré :

Section A n° 335 – Lieudit « GARDIE » de 0ha31a58ca

Section A n° 2395 – 2040 Chemin de la Jonade Nord de
0ha08a45ca

Section A n° 2397 – Lieudit « GARDIE » de 0ha44a92ca

Section A n° 2399 – Lieudit « GARDIE » de 1ha40a00ca

L'ensemble immobilier est composé d'une habitation princi-
pale en R+1 occupée par le propriétaire et joutée de part et
d'autre par deux appartements indépendants et libres de toute
occupation.

La surface totale habitable est de 231,71 m².

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire
irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de « Bâtonnier Ordre des Avocats » représentant 10 % du montant de la mise à
prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des charges et conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES.
Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la
vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES (Sites internet : www.ergaomnes-avocats.fr ; www.avoventes.fr)